



N°2

La Gazette des Iles

Avril à
Septembre
2006

Lettre d'information du projet « Réseau des Aires Marines Protégées des pays de la COI »

Premier comité de pilotage

Le premier « Copil » du projet a eu lieu les 8 et 9 juin 2006 à Maurice.

Il a été rappelé que le principal objectif du projet est de « Contribuer au maintien de la biodiversité et des ressources marines et côtières de l'Océan indien occidental, au travers d'un réseau cohérent d'aires marines protégées gérées efficacement ».

Quatre composantes sont prévues :

1. Elaboration d'une stratégie régionale de gestion de la biodiversité, avec identification des zones prioritaires,
2. Appui à la création ou au renforcement d'Aires marines protégées (AMP),
3. Mise en place du forum régional des gestionnaires d'AMP, pour faciliter la formation et les échanges d'expériences,
4. Sensibilisation et information des usagers, des populations locales et des décideurs politiques sur l'utilité des AMP.

La présentation de la situation régionale a montré qu'il y a actuellement peu d'initiatives visant à la création de nouvelles AMP, par manque de financement, de capacité techniques ou de volonté politique.

Parmi les attentes le plus souvent exprimées par les représentants des pays, on note le besoin d'un appui concret et direct pour renforcer les AMP existantes, la nécessité de favoriser les échanges et la formation du personnel de ces AMP. Il a aussi été précisé qu'il fallait développer l'écotourisme en lien avec les parcs marins, afin de proposer des alternatives économiques aux populations locales.

A NOTER : Il a été proposé que le prochain Comité de Pilotage ait lieu à Madagascar en juin 2007.



© Michel Vély

Les principales recommandations et décisions du Comité de Pilotage sont les suivantes :

En terme de gestion du projet, il a été décidé de conserver une structure simple : le projet est mis en œuvre par une Unité de Gestion de Projet (UGP), au sein du bureau de WWF pour Madagascar et l'Océan Indien Occidental, dont le Chef de projet est M. Rémi Ratsimbazafy. La COI assure le suivi, la coordination et l'animation institutionnelle, ainsi qu'un appui à la mise en œuvre. Un Comité scientifique et technique sera créé avec M. Jean-Pascal Quod (Arvam) pour représentant.

En ce qui concerne la mise en oeuvre, le Comité de Pilotage a donné son accord pour :

- financer les besoins urgents du Parc Marin de Mohéli, en soutenant la mise en place d'un mécanisme de financement durable,
- appuyer le Réseau récif COI pour une période d'un an, en recommandant que soit rapidement trouvé des financements à long terme.

Le Comité de pilotage a approuvé les critères de choix des sites d'interventions prioritaires proposé par la COI et l'UGP, et il a été demandé aux pays de transmettre leurs propositions d'actions.

Contacts :

Denis ETIENNE, Assistant technique environnement marin, Commission de l'Océan Indien

BP 7, Quatre-Bornes, Ile Maurice, ☎(230) 425 9564 / 1652, denis.etienne@coi-ioc.org

Rémi RATSIMBAZAFY, Chef de projet, WWF Madagascar & West Indian Ocean Programme Office

BP 738, (101) Antananarivo, Madagascar, ☎(261) 20 22 304 20 / 348 85, RRatsimbazafy@wwf.mg

Recrutement du chef de projet

Le Dr. Rémi Ratsimbazafy a pris ses fonctions le 1^{er} mai 2006.

Le WWF, en tant qu'agence d'exécution du projet, a procédé au recrutement du Chef de projet. Il s'agit du Dr. Rémi Ratsimbazafy, précédemment Marine Programme Officer à WWF. Monsieur Ratsimbazafy a pris ses fonctions le 1^{er} mai 2006 et a été officiellement présenté aux partenaires du projet, lors de l'ouverture du premier comité de pilotage le 8 juin.

Un assistant scientifique sera prochainement recruté pour s'occuper plus particulièrement des composantes 3 (forum des gestionnaires) et 4 (sensibilisation, information)



Démarrage de l'Analyse Eco-régionale (AER)

L'analyse éco-régionale* a pour but d'identifier un réseau d'espaces prioritaires, d'intérêt majeur pour la conservation de la biodiversité et des ressources marines et côtières. L'objectif final est de développer un plan de conservation à l'échelle régionale, c'est-à-dire compatible avec les processus écologiques. L'analyse éco-régionale combine approche scientifique, approche socio-économique et concertation avec les parties prenantes de la biodiversité. Il est aussi essentiel d'analyser les causes profondes conduisant à des pertes de biodiversité, en impliquant tous les acteurs (les scientifiques qui connaissent la biodiversité, mais aussi ceux qui affectent la biodiversité ou qui sont affectés par des pertes de biodiversité).

La première étape de l'AER est la phase de reconnaissance qui permet de regrouper et de synthétiser l'ensemble des données existantes (aspects biologique, socio-économique, physique, gouvernance), afin de faire une

* L'éco-région est définie comme une unité terrestre ou aquatique abritant un ensemble caractéristique d'espèces, de communautés, de dynamiques, et de conditions environnementales.

première identification des sites d'intérêt majeur.

Pour la réalisation de cette première phase, un consultant sera recruté dans chacun des pays sur la base de terme de référence, élaborés par l'UGP.

Le lancement de l'AER a eu lieu aux Seychelles dans le cadre d'une réunion organisée par le ministère de l'environnement (SCMRT-MPA) le jeudi 13 septembre. Cet atelier a permis de présenter en détail le projet et la première composante, aux représentants de la société civile et des institutions gouvernementales.

Prochaines étapes et dates à retenir

Des missions conjointes du Chef de projet et de l'Assistant technique auront lieu dans l'ensemble des pays de la COI. Ces missions ont pour but la présentation du projet à la société civile et le lancement de l'analyse éco-régionale.

Les dates prévues sont :

16 – 20 octobre : Maurice et Rodrigues

16 – 21 novembre : Union des Comores

Janvier 2007 (dates à préciser) : Madagascar

En bref ...

L'équipe du programme de gestion durable des zones côtières, appelé RCZM-IO, est arrivée à Maurice. Le coordonnateur et Chef d'équipe est M. Bruno François. Ce programme, financé par le 9^{ème} FED et piloté par la COI, sera mis en œuvre en étroite collaboration avec le projet « réseau des AMP des pays de la COI », afin d'assurer une bonne synergie et une réelle complémentarité entre les actions.



Contacts :

Denis ETIENNE, Assistant technique environnement marin, Commission de l'Océan Indien

BP 7, Quatre-Bornes, Ile Maurice, ☎(230) 425 9564 / 1652, denis.etienne@coi-ioc.org

Rémi RATSIMBAZAFY, Chef de projet, WWF Madagascar & West Indian Ocean Programme Office

BP 738, (101) Antananarivo, Madagascar, ☎(261) 20 22 304 20 / 348 85, RRatsimbazafy@wwf.mg